



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouméa, le 16 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

POINT DE SITUATION SUR LES GRAVES TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Après une troisième nuit marquée par des affrontements en Nouvelle-Calédonie, le Président de la République a décrété le 15 mai 2024, l'état d'urgence à effet immédiat sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de cet état d'urgence, cinq assignations à résidence ont été prononcées par le ministre de l'Intérieur et des outre-mer à l'encontre de commanditaires présumés de ces violents troubles à l'ordre public.

Des mesures de perquisitions administratives seront également prises dans les prochaines heures.

Des moyens importants continuent à être mis en œuvre par l'État pour rétablir l'ordre et assurer la protection de la population.

Ainsi, un pont aérien entre l'hexagone et le territoire va permettre d'acheminer rapidement des renforts de sécurité intérieure, de sécurité civile et militaires mais aussi du matériel permettant d'assurer la prise en compte des besoins essentiels de la population.

Louis Le Franc, haut-commissaire de la République, adresse ses plus sincères condoléances à la famille et à l'ensemble des militaires de la gendarmerie nationale suite au décès d'un jeune gendarme mobile décédé hier sur la commune du Mont-Dore.

Il salue l'engagement et le professionnalisme des forces de l'ordre qui font l'objet d'attaques : 64 gendarmes et policiers ont été blessés. Près de 200 émeutiers ont été interpellés.

Trois personnes sont décédées en lien avec les émeutes. Le haut-commissaire adresse également ses plus sincères condoléances à leurs proches et familles.

Sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des outre-mer, le haut-commissaire est déterminé à rétablir rapidement l'ordre public et à engager l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de la population calédonienne.

Le haut-commissaire appelle de nouveau la population à restreindre les déplacements au strict nécessaire.

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex

Tel : (+687) 83 09 17 – Coralie WAGNER
Mail : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

Les mesures suivantes continuent de s'appliquer aujourd'hui :

- sur les communes du Grand Nouméa, interdiction de tout rassemblement.
- sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie : interdiction de port et de transport d'armes et interdiction de vente d'alcool.

L'aéroport de La Tontouta reste fermé aux vols commerciaux.